

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FERMETURE RUE DE LA MOUTIERE

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25, R417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu la nécessité de procéder à une requalification de la voirie rue la Moutière du 8 juillet au 30 aout 2024 par l'entreprise MTP,

Considérant que ces travaux ne permettent aucun stationnement ni circulation routière et qu'il est nécessaire de procéder à une fermeture de ladite rue durant toute leur durée,

Vu la nécessité de mettre en place une signalisation adaptée afin d'indiquer aux automobilistes la fermeture de la rue, Vu l'intérêt général,

ARRETE n° 2024-237

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de rénovation de la rue de la Moutière par l'entreprise MTP la circulation routière et le stationnement seront strictement interdits à compter du 8 juillet jusqu'au 30 aout 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation routière sera mise en place par l'entreprise au début de la rue la Moutière, au niveau de la place Lebreton mais également au bas de la rue (au niveau de l'école). Elle devra également indiquer de procéder à un demi-tour pour emprunter la rue des combattants. Tout défaut de signalisation entrainera la responsabilité de l'entreprise intervenante.

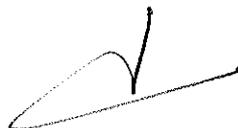
La circulation des véhicules de secours et d'incendie devra être maintenue durant toute la durée de l'intervention.

ARTICLE 3 : Toute infraction entraînée par le non-respect des dispositions édictées dans le présent arrêté, sera sanctionnée par une amende prévue à l'article 610-5 du Code Pénal. La Police Municipale demeure compétente pour procéder à l'enlèvement des véhicules.

Les agents de Police Municipale et les services de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

MONTFORT L'AMAURY,

Le 28 juin 2024



Hervé PLANCHENAULT

Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines

